



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU TRAVAIL POUR
LE CLIMAT !



POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

MANIFESTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

**LES PROPOSITIONS DE LA CFDT
POUR DES TRANSFORMATIONS RÉALISTES,
EFFECTIVES ET LEVIERS DE JUSTICE SOCIALE**



DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'URGENCE DE TRANSFORMER NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ...	5
LA TRANSITION JUSTE, SEULE VOIE DE PASSAGE DES TRANSFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	6
La transition écologique juste, c'est quoi?	6
La transition écologique juste, pourquoi?	6
ANTICIPER: TOUS GAGNANTS	8
DES CHOIX DÉMOCRATIQUES ET DES LEVIERS SYNDICAUX POUR AGIR	10
Nous devons transformer notre manière de créer et de mesurer les richesses	10
Dans un monde aux ressources finies, il est nécessaire de produire ce qui répond aux besoins essentiels	10
Les contraintes imposées par les limites planétaires, la CFDT entend les transformer en opportunités industrielles	10
LES REVENDICATIONS DE LA CFDT POUR UNE TRANSITION JUSTE	13
LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES MILITANTES ET MILITANTS CFDT POUR AGIR AU TRAVAIL POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ!	15
Des réseaux structurés pour porter la voix de la CFDT et agir	15
Un cahier revendicatif qui se construit grâce à la plateforme d'accompagnement, de ressources et de conseils « ARC »	15
Des formations syndicales	15
Des outils pour agir	16
La CFDT agit, par la démocratie sociale, le dialogue social et la négociation	16
ANNEXE	
UN MODÈLE QUI DÉBORDE, DÉPASSE LES LIMITES PLANÉTAIRES	17
Dérèglement climatique & émissions de gaz à effet de serre	17
Les graves conséquences des changements d'usage des sols	18
Les effets des perturbations du cycle de l'eau	18
Biodiversité, la moitié du PIB mondial	18
Le dépassement des pollutions chimiques et plastiques	19
Azote et phosphore prolifèrent dans la production agricole	19
Qualité de l'air : les effets des particules fines se comptent en milliers de morts	19



Chacun et chacune de nous aspire à un futur désirable. Or notre modèle de développement met en péril notre planète, seul et unique espace de vie de l'humanité. Canicules, tempêtes, sécheresses, inondations, pollutions, pertes de biodiversité... nous en vivons déjà quotidiennement les effets.

C'est maintenant que nous devons agir, en transformant collectivement notre modèle économique et social. Pour la CFDT, engagée de longue date sur les questions environnementales, cela ne pourra se faire que par la transition écologique juste. C'est notre boussole. Parce que toutes les citoyennes et tous les citoyens et tous les travailleurs et toutes les travailleuses ne sont pas égales et égaux face aux dérèglements écologiques ni face aux efforts à faire : il s'agit donc de protéger et d'accompagner les plus vulnérables. Pour cela, les choix des transformations à opérer et leur mise en œuvre doivent être débattus et construits démocratiquement, à tous les échelons. Il n'y a pas de fatalité mais des décisions à prendre.

Les travailleurs sont en première ligne des transformations : parce qu'ils sont ceux qui les mettent en œuvre ; et ceux qui sont les premiers à subir les conséquences non anticipées des changements. Les rendre acteurs et même accélérateurs de ces changements, c'est minimiser les risques sur les activités économiques et les emplois, et maximiser le potentiel de ces transformations en termes de développement des emplois et des compétences.

Pour les accompagner dans les transformations en cours et à venir, pour accélérer les transformations écologiques, la CFDT est mobilisée à tous les échelons, du niveau national, dans les territoires, jusqu'aux entreprises et administrations.

Ce **MANIFESTE** expose notre vision de la transition juste et les transformations à accélérer, en articulant enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il présente le corpus revendicatif coconstruit entre les différents champs professionnels et territoires pour porter cette ambition aux différents échelons.

Il continuera à s'enrichir au fil du temps, avec l'émergence de nouveaux enjeux et la mise en œuvre des transformations écologiques, en tenant compte des difficultés rencontrées comme des pratiques vertueuses identifiées.

C'est un projet de société qu'il s'agit de construire démocratiquement. Nos objectifs ? Créer des richesses qui permettent d'augmenter le progrès social sans détruire la planète mais, au contraire, en régénérant les richesses naturelles autant que notre cohésion sociale.

C'est donc faire des contraintes que nous imposent les limites planétaires des opportunités sociales et économiques pour mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux se loger, mieux travailler... mieux vivre en somme.

L'URGENCE DE TRANSFORMER NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Aujourd'hui, plusieurs des limites environnementales qui garantissent l'espace de vie de l'humanité (climat, eau, sols, biodiversité, etc.) sont déjà dépassées, au niveau planétaire comme en France (voir pages 17 à 20).

Les activités humaines sont responsables de ces dépassements. Elles sont donc à la fois le problème et la solution, dès lors que nous parviendrons à inscrire notre modèle de développement dans ces limites.

Cela nécessite une transformation inédite. Une transformation qui ne découle pas d'une innovation technologique, comme les révolutions industrielles que nous avons connues par le passé. Il s'agit de nous imposer cette transformation parce qu'il en va de la survie de l'humanité. Des questions économiques et sociales inédites se posent, qui supposent la mobilisation de l'ensemble des acteurs et de l'ensemble des leviers d'action (investissement public et privé, régulation, accompagnement, etc.).

VOILÀ LE CAP: pour l'atteindre, nous nous sommes collectivement fixé des objectifs à l'échelle internationale, européenne et nationale notamment.

- Atteindre la neutralité carbone en 2050 pour limiter le réchauffement planétaire bien en deçà de 2 °C au niveau mondial. Cela exige d'accélérer la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (CO²), qui doivent être divisées par deux d'ici 2030.
- S'adapter aux conséquences, que nous vivons déjà, du dérèglement climatique (sécheresses, canicules, inondations, etc.); la France est susceptible de subir une hausse des températures moyennes de 4 °C d'ici la fin du siècle.
- Préserver et restaurer la biodiversité, en utilisant moitié moins de pesticides; en restaurant 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés; en préservant 30 % d'aires terrestres et marines.
- Restaurer les richesses naturelles et les matières premières, en puisant moins dans les sols; en réduisant notre consommation d'eau et d'énergie; en favorisant une gestion durable des ressources, le réemploi des matériaux et en réduisant nos déchets.
- Endiguer les pollutions chimiques, plastiques, de l'air, des sols et des eaux.
- Lutter contre l'artificialisation des sols avec l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050.
- **Restaurer les puits de carbone**, notamment avec l'objectif de zéro déforestation importée en Europe (supprimer l'importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué à la déforestation).

LA TRANSITION JUSTE, SEULE VOIE DE PASSAGE DES TRANSFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Seule une transition juste permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés pour inscrire notre modèle de développement dans les limites planétaires et environnementales (voir annexe, pages 17 à 20).

Ce concept de transition juste a été construit par le syndicalisme international, inscrit dans l'**Accord de Paris** et réaffirmé par les représentantes et les représentants des 187 États membres, des organisations patronales et syndicales lors de la conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin 2023.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE, C'EST QUOI ?

La transition écologique juste repose sur deux piliers : l'impératif de justice sociale et de démocratie.

- **Tout le monde n'est pas égal face aux désordres écologiques. Il faut donc hiérarchiser les responsabilités, en répartissant équitablement les efforts et en aidant les plus vulnérables.** On ne peut pas demander à une personne qui ne peut pas se chauffer en hiver de réduire sa consommation d'énergie. **Les transformations écologiques, ne peuvent et ne doivent se faire sans justice sociale : c'est la condition pour qu'elles soient acceptées par tous et réellement mises en œuvre.** C'est pourquoi nous avons la responsabilité collective de garantir les nécessaires investissements, la régulation et l'accompagnement des plus vulnérables. Il en est ainsi pour les ménages comme pour les activités économiques. La justice sociale exige aussi que **l'effort de financement soit équitablement réparti, tout comme le partage des richesses.**
- **La transition écologique ne peut pas se décréter seulement d'en haut. Pour être réaliste, effective et juste, elle doit être anticipée, donc planifiée, et coconstruite démocratiquement.** Cela nécessite d'articuler démocratie politique, démocratie sociale et démocratie participative. Le dialogue social est l'autre impératif d'une transition écologique juste.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE, POURQUOI ?

La transition juste constitue la boussole de l'action syndicale de la CFDT. Les citoyens et les travailleurs subissent déjà les conséquences des dérèglements écologiques, dans leur vie privée comme au travail, que ce soit en termes de santé, de pouvoir d'achat, de conditions de travail et de vie.

Les transformations nécessaires pour respecter les limites planétaires (voir annexe, pages 17 à 20) nécessitent de revoir les modes de déplacement, d'alimentation et de loisirs, les logements et leurs équipements, bref, les modes de vie, de production et de consommation. Tous les métiers seront touchés, à des degrés divers.

À court et moyen terme, ces transformations peuvent détruire des activités économiques, et donc détruire des emplois dans les filières et les territoires. Plus nous tarderons à agir, plus le risque et le coût économique et social seront élevés.

Ces transformations peuvent aussi créer de nombreux emplois, en particulier dans les domaines qui permettent d'accélérer les transformations écologiques et d'atteindre nos objectifs : rénovation thermique et énergétique, mobilité bas-carbone, agroécologie, économie circulaire, énergies bas-carbone, etc.

Ces transformations sont aussi l'opportunité d'enrichir les compétences et d'améliorer les conditions et l'organisation du travail, la santé et la qualité de vie, le sens du travail.

Pour minimiser les risques et exploiter pleinement le potentiel de ces transformations, il est impératif de les anticiper (voir pages 8 et 9). Il s'agit d'agir pour ne pas subir !

Les prévoir et les accompagner nécessite d'associer les citoyens et les travailleurs, de les rendre acteurs, et même accélérateurs du changement.

Tous les secteurs, les territoires, les entreprises et les administrations ne connaissent pas les mêmes réalités. Il ne peut donc y avoir une mesure uniforme valable pour tous. Les travailleurs sont les seuls experts à pouvoir identifier et adapter les bons leviers d'action à leurs réalités.

Au-delà des processus de concertation et de consultation, indispensables, un véritable dialogue stratégique – social, écologique, économique – doit s'engager dans chaque territoire, filière, branche, entreprise, administration. Il est nécessaire pour cela de **s'appuyer sur le dialogue social**. C'est ce que porte [l'Accord national interprofessionnel \(ANI\) sur la transition écologique et le dialogue social \(cfdt.fr/ANI-TEJ\)](https://cfdt.fr/ANI-TEJ).

À tous les niveaux, les travailleurs et leurs représentants doivent être associés à la co-construction de la mise en œuvre concrète des transformations écologiques. Cette démarche doit intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur, tant au niveau de la filière que de la chaîne de sous-traitance, pour ne pas reporter les risques sur d'autres maillons et faire émerger de nouvelles vulnérabilités. L'action publique, par ses missions normatives ou de contrôle, d'accompagnement et d'intérêt général, doit particulièrement assumer son rôle d'accélérateur.

Articuler ainsi les enjeux écologiques, sociaux, sociétaux, économiques et démocratiques est la condition pour tirer les meilleurs bénéfices

de la transition écologique. À défaut, elle produirait inévitablement des injustices et une forte contestation sociale, comme cela a été le cas sur la taxe carbone. Le risque serait alors que les transformations n'aient pas lieu, ou pas assez vite, au détriment de nos conditions de (sur)vie.

ANTICIPER : TOUS GAGNANTS

Anticiper la transition écologique juste, c'est moins de risques et plus d'opportunités pour les citoyens et les travailleurs, mais aussi pour les entreprises et les administrations.

Anticiper, c'est réduire les risques liés aux dérèglements écologiques et davantage de progrès social et de sécurité pour les citoyens :

- moins d'inégalités, en luttant contre la précarité alimentaire, de logement et de mobilité ;
- moins de dépenses contraintes en matière de logement, de transport ou d'alimentation grâce à des logements mieux isolés, l'accès à des transports en communs, etc. ;
- plus de démocratie et moins de tensions sociales ;
- un meilleur cadre de vie ;
- une meilleure santé (air, sol, habitat, eau, etc.) ;
- une meilleure continuité des activités de services publics en raison de catastrophes climatiques ;
- moins de risques de ruptures d'approvisionnement en biens essentiels (alimentation, médicaments, énergie, etc.).

Anticiper, c'est aussi réduire les risques qui pèsent sur les activités économiques et les administrations :

- plus de valeur ajoutée en produisant mieux, en utilisant moins de matière et de ressources pour renforcer la productivité, gagner en compétitivité et en autonomie stratégique ;
- moins de risques de restructuration en diversifiant les activités ;
- moins de risques industriels et technologiques ;
- moindres coûts liés à l'énergie et à la mobilité ;
- une meilleure maîtrise des risques de ruptures d'approvisionnements (matières premières, consommation intermédiaire, produits finis) pour anticiper les périodes de discontinuité d'activité ;



- moins de risques liés aux infrastructures de réseaux (électrique, routier et ferroviaire, de télécommunications, etc.) et aux bâtis;
- une plus grande qualité des services rendus par la nature (alimentation, eau, etc.);
- une meilleure réponse aux exigences environnementales et sociales des financeurs et assureurs pour de meilleures conditions d'accès aux financements et une meilleure couverture assurantielle;
- moins de tensions de recrutement (attractivité, anticipation de l'évolution des emplois et des compétences, conditions et sens du travail, etc.);
- une meilleure réputation pour les entreprises et l'industrie.

Anticiper, c'est dialoguer et négocier avec les représentants des travailleurs pour :

- (re) donner du sens au travail;
- améliorer les conditions de travail et savoir s'adapter en situation de crise (aléas climatiques, crise sanitaire, etc.);
- maintenir ou améliorer l'organisation et le contenu du travail;
- diminuer les pertes de productivité (vigilance, stress, etc.) liées aux canicules et à l'éco-anxiété;
- lutter contre les pénibilités au travail;
- maîtriser l'aggravation des risques professionnels physiques (maladies, accidents, physico-chimiques et biologiques) et psychosociaux (relations de travail, stress, etc.);
- accompagner les évolutions de métiers et de compétences;
- anticiper et accompagner les éventuelles pertes d'emploi (déficit d'activité, évolution des compétences non anticipée).

DES CHOIX DÉMOCRATIQUES ET DES LEVIERS SYNDICAUX POUR AGIR

C'est un tout nouveau modèle qu'il faut construire pour faire rimer croissance avec progrès écologique et social ! Financer notre protection sociale, nos services publics, nos salaires, ou encore les investissements dans la transition écologique, nécessite de continuer à créer des richesses.

NOUS DEVONS TRANSFORMER NOTRE MANIÈRE DE CRÉER ET DE MESURER LES RICHESSES

Tenir compte des limites planétaires (voir pages 17 à 20) nécessite de transformer en profondeur les stratégies des entreprises et des administrations. Il s'agit de :

- minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement et maximiser leurs effets positifs ;
- intégrer les questions de la qualité du travail et de l'environnement dans l'évaluation de la performance des activités.

DANS UN MONDE AUX RESSOURCES FINIES, IL EST NÉCESSAIRE DE PRODUIRE CE QUI RÉPOND AUX BESOINS ESSENTIELS

Comme s'alimenter, se loger, se chauffer, s'éclairer, se soigner, se déplacer, etc. En outre, il est tout aussi décisif de choisir ce que l'on produit et comment on le produit, en intégrant des critères sociaux et environnementaux. Certaines productions de biens et services vont émerger, d'autres se transformer, certaines se relocaliser grâce aux circuits courts. Mais d'autres activités vont se réduire, voire disparaître. C'est pourquoi il est indispensable d'anticiper (voir pages 8 et 9) afin d'identifier les opportunités de diversification d'activités et d'accompagner les parcours des travailleurs dans ces changements – en particulier s'agissant des suppressions d'emplois dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aérien, de la construction neuve, ou encore dans certains sous-secteurs de l'industrie (béton, ciment, des produits transformés carnés, etc.).

LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LES LIMITES PLANÉTAIRES, LA CFDT ENTEND LES TRANSFORMER EN OPPORTUNITÉS INDUSTRIELLES

- **Déployer massivement nos capacités de production d'énergies renouvelables** (solaire, éolien, biogaz, biocarburant, géothermie, etc.) **et renforcer la filière nucléaire. Améliorer également nos capacités de réseaux de transport et de distribution**, pour faire face à nos besoins énergétiques croissants, aux pics de consommation et à l'électrification des usages. Cela nécessite de s'appuyer sur les industries minières, de l'eau, de matériaux et de recyclage, etc. **La transition énergétique est une clé de la transformation écologique autant qu'un enjeu décisif et stratégique d'autonomie de notre pays.**
- **Déployer des filières dans les territoires de rénovation thermique et énergétique durable, performante**, en s'appuyant sur les industries du bois, du bâtiment, des matériaux, des systèmes énergétiques et des équipements, de l'électronique, etc.

- **Décarboner la mobilité¹** à travers une production compétitive de vélos, de transports collectifs et de petits véhicules électriques légers, *low tech* et recyclables.
- **Transformer la chaîne agroalimentaire, des producteurs jusqu'aux consommateurs, par le biais de l'agroécologie** ; il s'agit d'organiser et de structurer une offre davantage territorialisée, diversifiée et mieux transformée en visant une alimentation durable accessible à tous.
- **Développer l'industrie circulaire dans les territoires** pour réduire et optimiser les flux logistiques, de matière, d'énergie ou encore de déchets, en s'appuyant sur l'industrie du traitement des eaux, des déchets, le commerce, etc.
- **Viser une gestion durable de l'eau** en déployant des solutions technologiques et organisationnelles en mesure de répondre aux enjeux (pollution, disponibilité de la ressource, renouvellement et entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement, etc.). Plus globalement, l'ensemble des filières doivent s'emparer des enjeux de l'eau.

Le déploiement d'une telle ambition implique de développer des infrastructures et leurs services associés (bornes de recharge, infrastructures réseaux, services d'accompagnement et conseil, services et logistique de proximité, circuits courts, infrastructures de tri, de récupération et de valorisation, etc.). Il importe, en parallèle, de s'appuyer sur une stratégie pour une intelligence artificielle au service de l'accélération de la transition. Autant d'opportunités d'activités et d'emplois à exploiter en matière de transformation écologique.

Pour la CFDT, la transition écologique exige à la fois de faire mieux avec moins de richesses naturelles et de matières, d'améliorer l'efficacité des procédés et appareils, et d'augmenter nos efforts en matière de réindustrialisation pour consolider et structurer sans attendre des filières responsables sur le plan social et environnemental, au service de la transition juste. Ces filières doivent être ancrées dans les territoires et contribuer à renforcer et construire des chaînes de valeur transeuropéennes.

À ce jour, les initiatives gouvernementales ne sont pas à la hauteur des transformations à engager. Un schéma de transformation a été proposé par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) pour accélérer les transformations écologiques d'ici 2030. Si ses grandes orientations, donnent à voir des scénarios possibles des transformations nécessaires à l'atteinte de nos objectifs environnementaux, ils restent largement perfectibles (notamment en matière de sobriété) et doivent encore être opérationnalisés.

C'est pourquoi la CFDT revendique un véritable plan industriel de la transition écologique juste ! C'est la condition des transformations écologiques autant que de notre autonomie stratégique. Il s'agit d'articuler réindustrialisation, transformation écologique et réponse aux besoins essentiels.

¹ Réduire les émissions carbone causées par nos déplacements



Il ne suffit pas de décréter la production de deux millions de véhicules électriques et d'un million de pompes à chaleur. Encore faut-il réunir les conditions de production et d'usage.

Nous devons donc collectivement nous engager à tous les niveaux, dans les territoires, les filières, les branches et entre branches, les entreprises et les administrations pour :

- **contribuer aux diagnostics** sur les efforts et transformations à opérer, notamment en appui des travaux des comités stratégiques de filières et des observatoires de branches. La participation active des acteurs représentatifs, dont les représentants des travailleurs, doit permettre de dépasser les simples opportunités de marché dont quelques acteurs pourraient vouloir s'emparer ;
- **identifier les priorités et participer aux arbitrages** en articulant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;
- **articuler une vision partagée** du développement économique en transformation avec l'anticipation des évolutions des emplois, métiers et compétences ;
- **identifier les bons leviers de mise en œuvre**, construire des trajectoires de transformation crédibles et nourrir des plans d'actions opérationnels adaptés aux spécificités sectorielles et territoriales, jusqu'aux entreprises et administrations et aux bassins d'emploi et de vie.

Il est urgent de bâtir des agendas sociaux pour anticiper (voir pages 8 et 9) et mettre en œuvre les transformations écologiques qui s'imposent.

Les pouvoirs publics - acteurs économiques, employeurs, régulateurs, investisseurs et représentants des citoyens - doivent être partie prenante de cette démarche de dialogue social et garants de son effectivité.

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT POUR UNE TRANSITION JUSTE

- Garantir les conditions de la démocratie et du dialogue social, les impératifs pour une transition juste et des transformations écologiques effectives.
- Répartir équitablement les indispensables efforts de financement et mieux répartir les richesses.
- Anticiper (voir pages 8 et 9) et mettre en œuvre des transformations structurelles, et non seulement des mesures de court terme, afin de réduire le coût collectif global des transformations.
- Construire un véritable plan industriel de la transition écologique juste! C'est la condition des transformations écologiques autant que de notre autonomie stratégique. Il s'agit d'articuler réindustrialisation, transformation écologique et réponse aux besoins essentiels.
- S'appuyer sur une transition énergétique juste. La réduction de nos consommations doit être le premier levier, avant l'efficacité énergétique et la décarbonation². La transition énergétique juste exige de garantir une énergie **accessible** (service public, raccordement), **disponible** (sans coupures ou intermittence), **abordable** (lutte contre la précarité énergétique) et fournie sans discrimination (pour les populations et les territoires). Prioriser démocratiquement l'allocation des ressources énergétiques entre les différents usages (alimentation, chauffage, transport, industrie, services publics et au public), nécessite de **planifier des trajectoires opérationnelles contraignantes et négociées** avec les parties prenantes pour accompagner la transformation des usages.
- S'assurer de l'anticipation et de l'accompagnement de la transformation des usages autour de la sobriété – 1^{er} pilier de la transition écologique – tout en veillant à lutter contre les inégalités. Cela implique notamment de supprimer le reste à charge pour les ménages modestes et de lever les difficultés de trésorerie des ménages moyens **en matière de rénovation énergétique des logements et d'accès à un mode de transport moins carboné**.
- Faire reconnaître **le rôle accélérateur des travailleurs, et l'impératif de la qualité de l'emploi et du travail**, et garantir le cadre qui sécurise les parcours professionnels en amont des transformations.
- Prendre en compte l'ensemble des sous-traitants et des fournisseurs dans les transformations à opérer, en particulier pour les secteurs qui vont décroître (aéronautique, aérien, automobile, ciment, béton, etc.) ou disparaître (énergies fossiles).
- S'appuyer sur l'ensemble des secteurs d'activité afin de multiplier les opportunités de développement et de reconversion, en particulier sur le bassin d'emploi. En effet, tous les secteurs, même moins émetteurs, doivent se transformer: culture et loisirs, tourisme, commerce et distribution, assurances, santé, éducation et formation, etc.

² Sortir des énergies fossiles



MANIFESTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

- Garantir l'émergence de chaînes de valeur responsables, à la fois socialement et environnementalement, et territorialisées en s'appuyant sur **la conditionnalité des aides publiques et en organisant un contrôle social de leur usage en s'appuyant sur les représentants des salariés**. Il importe également de garantir une commande publique responsable pour transformer les chaînes de valeur; de systématiser la démarche d'achats responsables des entreprises; et de déployer une régulation des activités économiques sur l'ensemble du cycle de vie des produits.
- S'assurer de la cohérence des actions menées au regard de l'ensemble des objectifs environnementaux (eau, biodiversité, climat), en particulier en matière de planification territoriale.
- **Renforcer la responsabilité des entreprises et des administrations** sur les enjeux des risques climatiques et environnementaux, en particulier en matière de biodiversité et eau. La préservation et la régénération de la biodiversité et des ressources naturelles doivent être systématiquement intégrées dans le fonctionnement et la stratégie des entreprises et des administrations (approvisionnement, procédés de production, consommation de matières et de ressources, d'énergie, mobilité, restauration collective, gestion des déchets, usages du numérique, fonciers, organisation du travail, etc.).

La CFDT, première organisation syndicale des travailleurs, fait de la transition écologique juste le moteur de son action. Chacun de ces axes est décliné en cahier revendicatif pour être porté à tous les niveaux d'action de la CFDT.

Militant-es et responsables disposent à cette fin de dispositifs d'accompagnement, d'outils et de formation pour agir concrètement dans l'objectif d'articuler transformations écologiques et justice sociale.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES MILITANTES ET MILITANTS CFDT POUR AGIR AU TRAVAIL POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ!

DES RÉSEAUX STRUCTURÉS POUR PORTER LA VOIX DE LA CFDT ET AGIR

- Le réseau confédéré des responsables de la transition écologique juste de toutes les Fédérations professionnelles et Unions régionales interprofessionnelles (URI);
- le réseau des mandaté-es dans les comités stratégiques de filières;
- le réseau des mandaté-es dans les instances nationales de dialogue démocratique environnemental;
- de nombreux réseaux de militantes et militants pour agir dans les entreprises et les administrations dont les Sentinelles vertes;
- un espace numérique dédié d'informations, d'échanges et de mutualisation;
- des fiches revendicatives thématiques (biodiversité, eau, alimentation, mobilité durable - dont Zones à faibles émissions -, précarité énergétique, transition énergétique et territoire, sous-traitance responsable, sécurisation des parcours des travailleurs...).

UN CAHIER REVENDICATIF QUI SE CONSTRUIT GRÂCE À LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT, DE RESSOURCES ET DE CONSEILS « ARC »

Notamment, de nombreuses fiches actions revendicatives :

- les leviers du CSE pour la transition écologique;
- négocier la transition écologique juste;
- négocier un plan de mobilité durable en entreprise, un plan d'intéressement avec des critères environnementaux...;
- le « *forfait mobilités durables* » dans les fonctions publiques;
- agir avec le Pacte du pouvoir de vivre dans les entreprises et les administrations.

DES FORMATIONS SYNDICALES

Pour comprendre les enjeux environnementaux, et construire une stratégie dans sa structure, son entreprise ou son administration :

- un cycle de formation dédié aux responsables de la transition écologique juste des fédérations professionnelles et des URI;
- la formation « *Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise ou mon administration* » à destination des militantes et des militants;
- des webinaires thématiques d'appropriation sur jeparticipe.cfdt.fr



DES OUTILS POUR AGIR

- La [boîte à outils Transition juste \(cfdt.fr/outils-transition-juste\)](https://cfdt.fr/outils-transition-juste) : un outil d'aide au diagnostic pour permettre aux militantes et militants de situer là où en est leur entreprise face aux enjeux environnementaux, déterminer les actions à mettre en œuvre et les prioriser ;
- l'[Accord national interprofessionnel \(ANI\) sur la transition écologique et le dialogue social \(cfdt.fr/ANI-TEJ\)](https://cfdt.fr/ANI-TEJ) ;
- un [kit \(cfdt.fr/TEJ\)](https://cfdt.fr/TEJ) pour aller à la rencontre des salarié-es et faire connaître l'action syndicale CFDT en matière de transition écologique juste (affiches écogestes, affiches thématiques, flyers).

LA CFDT AGIT, PAR LA DÉMOCRATIE SOCIALE, LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION, DANS :

- les entreprises et les administrations ;
- les branches ;
- les territoires ;
- les comités stratégiques de filière du Conseil national de l'industrie ;
- les instances nationales et territoriales de dialogue démocratique, social et environnemental³ ;
- les consultations et concertations visant à construire les feuilles de routes nationales énergie-climat, biodiversité, mobilité... ;
- Avec les organisations du Pacte du pouvoir de vivre.

Une seule adresse pour faire remonter vos besoins et vos actions :

transitionjuste@cfdt.fr

³ Commission économique du développement durable, Conseils économiques sociaux et environnementaux (CESE et CESER), Conseil national de la transition écologique, Conseil national de la biodiversité, Conseil national de l'économie circulaire, Comité national de l'eau, Conseil national de l'air, Conseil national d'orientation de la BPI, Conseil national de la mer et du littoral, etc.

ANNEXE

UN MODÈLE QUI DÉBORDE, DÉPASSE LES LIMITES PLANÉTAIRES⁴

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE & ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le réchauffement climatique résulte du cumul des émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le dioxyde de carbone (CO₂). Ces émissions sont produites par les activités humaines et perturbent l'équilibre climatique : hausse des températures, événements météorologiques extrêmes, montée des océans, disparition d'espèces...

La France est le pays le plus exposé d'Europe aux impacts du dérèglement climatique. En effet, plusieurs types de climat s'y mêlent et elle doit répondre à des aléas plus diversifiés : montée du niveau de la mer, érosion des côtes, canicules, diminution de l'enneigement, effritement des roches, sécheresse, mégafeux, précipitations intenses, inondations.

Ce dérèglement climatique n'est pas sans conséquences pour les êtres humains.

En 2022, en France, 2816 personnes sont décédées pendant les canicules, y compris au travail.

La seule solution, c'est de réduire drastiquement les émissions de GES. En 2022, les émissions en France ont baissé. Mais en tenant compte des émissions importées (c'est-à-dire issues de la production d'objets et de services importés de l'étranger, puis consommés en France), l'empreinte carbone moyenne des Français dépasse de 48 % l'empreinte moyenne mondiale en CO₂, elle-même déjà supérieure à ce que notre planète peut absorber.

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 nécessite de réduire de 55 % les émissions d'ici 2030 en Europe. **En France**, la baisse des émissions brutes (hors absorption par les puits de carbone) doit presque doubler d'ici 2030 par rapport à ce qui a déjà été réalisé : il faut une baisse de 17 millions de tonnes équivalent CO₂ par an d'ici 2030, soient une baisse équivalente à 24 943 210 années de chauffage électrique dans une maison (selon l'estimateur de l'Ademe). Entre 2019 et 2022, cette baisse n'a été que de 9,1 millions de tonnes équivalent CO₂ par an, malgré les confinements. Cela donne à voir l'ampleur des transformations à mener.

Dans les transports et dans l'énergie, la baisse des émissions doit être 3,5 à 5 fois plus rapide qu'en 2019-2022 ; dans l'agriculture, il faut aller entre 1,25 à 3,5 fois plus vite ; environ 1,5 fois plus vite dans l'industrie ; 1,2 fois plus vite dans le bâtiment.

⁴ Commissariat général au développement durable (CGDD), La France face aux neuf limites planétaires, Théma Analyse, octobre 2023. Rapport annuel du Haut Conseil pour le climat, Acter l'urgence, engager les moyens, septembre 2023.

L'extension des surfaces agricoles, l'artificialisation des sols réduisent les espaces de forêts, de prairies, de zones humides. Les effets sont drastiques : érosion de la biodiversité, risques d'inondation accrus, hausse des émissions de GES et réduction des possibilités de stockage de carbone dans les arbres et les sols.

La déforestation, mais aussi le dérèglement climatique, réduit la capacité des forêts à jouer leur rôle de puits de carbone indispensable à la régulation du climat.

Or une partie de notre consommation (soja, cacao, huile de palme, viande de bœuf importée) contribue à la déforestation dans le monde. On estime que 12 à 14,8 millions d'hectares de surfaces agricoles et forestières étrangères sont mobilisés chaque année pour produire des biens consommés en France. La déforestation associée est estimée entre 26 300 et 64 400 ha par an (soit l'équivalent de 36 000 à 88 000 terrains de foot par an).

En France, si la surface forestière française augmente, les forêts ont stocké deux fois moins de carbone que prévu dans la stratégie nationale bas carbone entre 2019 et 2021. En cause, des arbres qui grandissent moins et qui meurent davantage, du fait des sécheresses et des insectes ravageurs favorisés par le réchauffement climatique, mais aussi des arbres qui sont davantage prélevés pour différents usages (construction, meubles, énergie, etc.).

LES EFFETS DES PERTURBATIONS DU CYCLE DE L'EAU

Le cycle de l'eau participe à réguler le climat sur Terre, et inversement. Le dérèglement climatique et les perturbations du cycle de l'eau (sécheresses, inondations) se renforcent donc mutuellement.

À cela s'ajoutent les effets des prélèvements en eau douce pour les activités humaines, qui pèsent à leur tour sur le cycle de l'eau et sa qualité.

La France observe depuis plusieurs années des anomalies d'humidité des sols. Ses nappes phréatiques peinent à se recharger correctement. En 2022, plus de 2 000 communes métropolitaines ont été proches de la rupture d'approvisionnement en eau potable.

À Mayotte, c'est une véritable crise de l'eau qui sévit. Ces perturbations du cycle de l'eau entraînent des conséquences sur les populations et leur santé, ainsi que sur de très nombreuses activités humaines : industrie, agriculture, production d'énergie, etc.

BIODIVERSITÉ, LA MOITIÉ DU PIB MONDIAL

Destruction d'habitats, exploitation d'espèces, pollutions, surexploitation des ressources... le déclin des espaces naturels s'accroît. Cela menace la santé des êtres vivants et leurs milieux de vie, donc le bien-être, et même la survie de l'humanité. 68 % des vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles et amphibiens) ont disparu en moins de 50 ans. Depuis 30 ans, la masse des insectes diminue sur Terre de 2,5 % chaque année, alors qu'au moins 75 % des cultures alimentaires en Europe dépendent des insectes pollinisateurs. L'acidification rapide des océans, c'est-à-dire l'excès de CO₂ lié aux activités humaines et absorbé par les océans, a des effets sur l'écosystème marin, en particulier pour les animaux à coquille. En 2020, le Forum économique mondial chiffrait à 44 000 milliards de dollars les activités économiques dépendantes de la nature, soit plus de la moitié du PIB mondial.

En France, le risque d'extinction d'espèces a augmenté de 99 % entre 2000 et 2022, contre 36 % dans le reste du monde.

LE DÉPASSEMENT DES POLLUTIONS CHIMIQUES ET PLASTIQUES

Les pollutions liées à des substances mises en circulation et rejetées dans l'environnement par les activités humaines ne cessent d'augmenter. En 2022, 350 000 produits chimiques ont été commercialisés sur le marché mondial.

Environ 22 millions de tonnes de plastiques ont été rejetées dans l'environnement en 2019, dont 6 Mt vers les milieux aquatiques, selon l'OCDE. Ces déchets, qui contaminent les sols, les eaux, l'air et jusqu'au sang humain, peuvent mettre plusieurs centaines d'années à se décomposer. Or la production mondiale de produits plastiques devrait tripler d'ici 2050.

La production de produits chimiques et plastiques augmente si vite que la capacité d'évaluation des risques de ces pollutions pour l'homme, les organismes vivants et leurs milieux de vie est dépassée.

AZOTE ET PHOSPHORE PROLIFÈRENT DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

L'excès d'azote et de phosphore apportés aux cultures (engrais) dégrade les milieux aquatiques (pollution des rivières et océans, du type nitrate, algues vertes) et les sols.

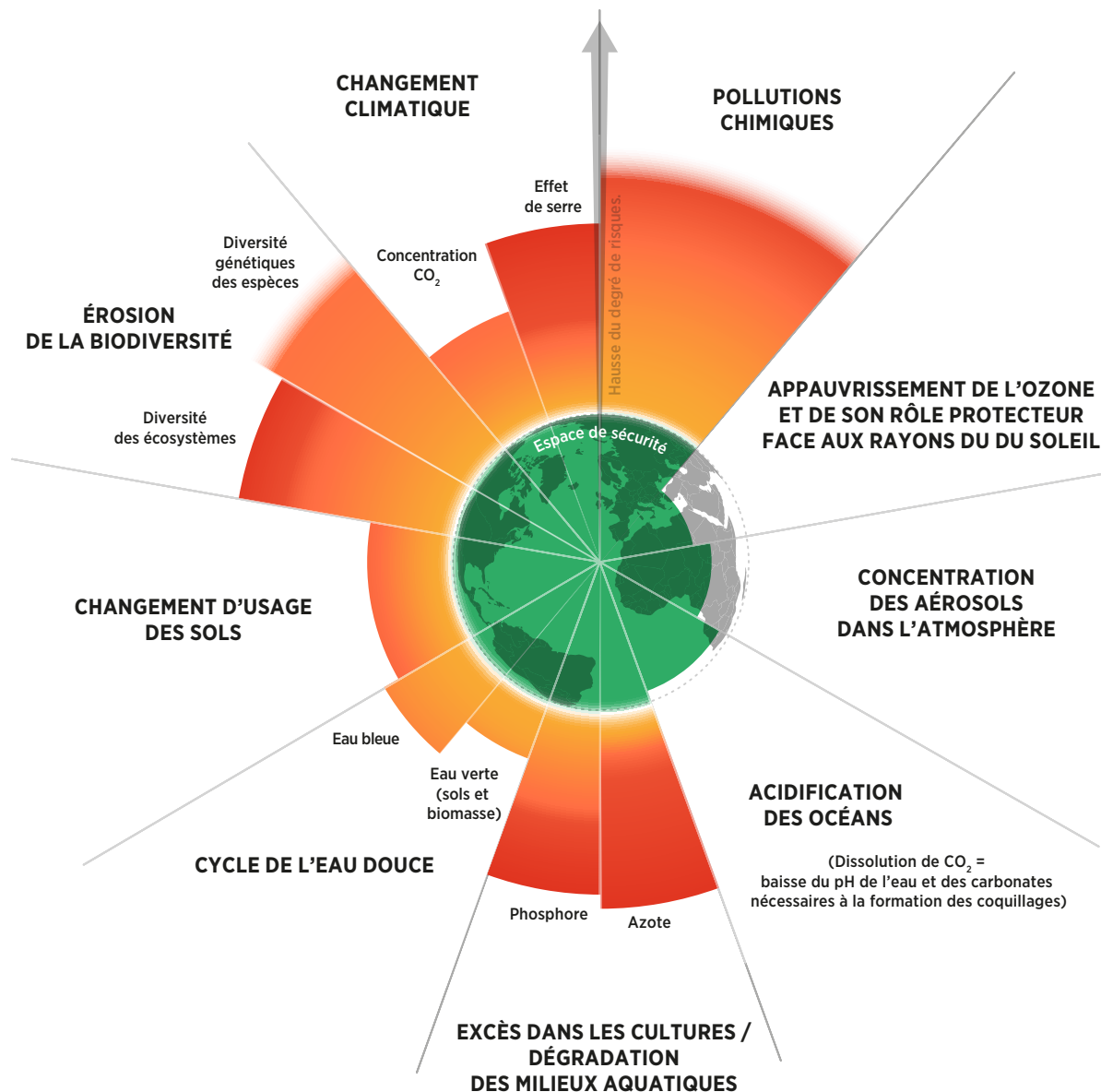
En France, l'excès d'azote rejeté dans la nature a atteint la limite planétaire (55kg/ha). Et ce bilan ne tient pas compte des excès générés à l'étranger par les importations françaises de produits agricoles.

QUALITÉ DE L'AIR : LES EFFETS DES PARTICULES FINES SE COMPTENT EN MILLIERS DE MORTS

Pour partie liées à la combustion fossile ou de biomasse, ou à des activités mécaniques (labours, moissons, chantiers, etc.), les aérosols en suspension dans l'atmosphère augmentent et influent sur le climat et la santé.

S'agissant des plus petits aérosols, les particules fines, **Santé publique France** estime qu'en 2021, près de 40 000 décès de personnes âgées de 30 ans et plus étaient attribuables à une exposition aux particules fines.

LES LIMITES PLANÉTAIRES (2023)



Crédit: Azote for Stockholm Resilience Centre, Stockholm University. Based on Richardson et al. 2023, Steffen et al. 2015, and Rockström et al. 2009 - Traduction CFDT.



NOTES



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BD DE LA VILLETTE - 75955 PARIS CEDEX 19
TÉL.: 0142038000